

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU POUR LA SEANCE DU
26 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

PRÉSENTS : Jean Jacques BARREAUX, Stéphane CORVISIER, Michelle DAUVERGNE, Laëtitia ERMERY, Marc GIROUD, Alain VAILLANT, Emmanuelle SKROPETA, Francine WLODARCZYK.

ABSENTS : Mylène BOULON, Denis DIAMORO (qui a donné pouvoir à Alain VAILLANT), Frédéric ZAOUÏ.

Michelle DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 11, PRÉSENTS : 8, VOTANTS : 9.

Comptes administratif et de gestion

Budget communal CA et CG 2018

DÉLIBÉRATION 2019-12 (Finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2018,
- Vu le Compte administratif et le Compte de gestion 2018,
- En l'absence temporaire du maire, qui, conformément à l'usage, ne participe pas au vote de ces comptes, siégeant sous la présidence de Michelle DAUVERGNE,
- Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets et comptabilité des valeurs inactives du 1er janvier au 31 décembre 2018,
- Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCLARE que le Compte de gestion 2018 présenté par le Receveur municipal exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2018, APPROUVE le Compte administratif et le Compte de gestion de la Commune pour 2018.

Affectation du résultat 2018

Budget communal

DÉLIBÉRATION 2019-13 (Finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,
- Par délibération n°2017-23 du 14/11/2017, il a été décidé la dissolution du budget du CCAS. Il convient d'intégrer le solde en fonctionnement recette d'un montant de 3 293.52 € à l'excédent du budget communal
- Vu l'approbation du Compte administratif 2018, ce jour par le Conseil,
 - Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31 décembre 2018, soit : 172 950.16 €
 - Vu l'excédent global d'investissement constaté au 31 décembre 2018, soit : 6 143.47 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de conserver en reprise

- l'excédent de fonctionnement au BP 2019, soit : compte 002 72 950.16 €
soit : compte 1068 100 000.00 €
- l'excédent d'investissement au BP 2019, soit : compte 001 6 143.47 €

Budget primitif 2019

Taux d'imposition 2019

DÉLIBÉRATION 2019-14 (Finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE de maintenir les taux communaux des trois taxes qui, pour 2019, demeurent donc les suivants :

TH :	10,25 %
FB :	10,00 %
FNB :	35,22 %

Budget communal 2019

DÉLIBÉRATION 2019-15 (Finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le Budget primitif communal 2019 présenté par le maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses,

- fonctionnement :	672 392.08 €
- investissement :	657 853.50 €

Budget annexe pour « le Clos de l'école »

Création du budget annexe pour le Clos de l'école

DÉLIBÉRATION 2019-16 (finances)

Le Maire souligne la nécessité de bien individualiser, durant tout le temps nécessaire, les recettes et les dépenses du Clos de l'école. Le Conseil, après en avoir délibéré, DÉCIDE de créer un budget annexe pour les opérations d'aménagement du Clos de l'école à compter du 1^{er} janvier 2019.

Budget annexe Clos de l'école

Budget annexe aménagement Clos de l'Ecole

DÉLIBÉRATION 2019-17 (finances)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE, le budget annexe pour 2019 « Clos de l'école » présenté par le Maire

- pour la section de fonctionnement à :

- dépenses :	3 000.00 €
- recettes :	3 000.00 €
- pour la section d'investissement à :

- dépenses :	1 640 000,00 €
- recettes :	1 640 000,00 €

Subventions à d'autres organismes

Budget communal

DÉLIBÉRATION 2019-18 (Finances, subventions)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire	500,00 €
- Anciens combattants, section de Nesles-la-Vallée	155,00 €
- Les amis des abeilles du Val d'Oise » (AAVO),	300,00 €

Cheminements

Aménagement de cheminements de la mare à la mairie

DÉLIBÉRATION 2019-19 (environnement, chemins)

Jean-Jacques BARREAUX rappelle le programme en cours visant à la création de divers cheminements, entre la mairie et l'ancienne voie ferrée et entre l'ancienne voie ferrée et la nouvelle mare créée à la place de l'ancien chenil. La réalisation, au cours de l'été 2017, de places de stationnement à côté de la mairie avait nécessité le

déplacement d'une importante quantité de terre qui vient d'être étalée pour réaliser un cheminement hors d'eau entre la mairie et la rivière. Il reste à traverser la rivière (qui fait à cet endroit environ 4 mètres de largeur) pour atteindre le chemin situé sur le tracé de l'ancienne voie ferrée. Il reste également à traiter la couche de surface de ces divers cheminements autour de l'ancienne voie ferrée afin de les rendre plus praticables par les promeneurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'aménager divers cheminements autour de l'ancienne voie ferrée et de réaliser un pont pour relier l'ancienne voie ferrée à la mairie par le cheminement qui vient d'être réalisé,

ESTIME la dépense à

- Chemin du lavoir à l'aire de jeux	5 758 € HT
- Chemin de la mairie au Sausseron :	7 912 € HT
- Pont sur le Sausseron	6 600 € HT
- TOTAL	20 270 € HT

S'ENGAGE à conserver la vocation de ces chemins et à les gérer dans le respect de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés,

PRECISE que ces chemins complètent la première Boucle du Vexin (d'Auvers-sur-Oise à Vallangoujard), dont ils confortent le maillage, et qu'ils ont vocation à être inscrits dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, en parfaite cohérence avec le Plan départemental de développement du tourisme et des loisirs,

DIT qu'un arrêté municipal interdira la circulation des véhicules à moteur sur ces chemins,

SOLLICITE l'aide du Parc naturel régional du Vexin français pour réaliser cet équipement, dans le cadre de l'opération relative aux chemins de randonnée,

DIT que le plan de financement sera le suivant :

- Coût total HT	20 270 €
- Subvention du PNR au taux de 70% :	14 189 €
- Part communale HT	6 081 €

Terrain / NRO fibre optique

DÉLIBÉRATION 2019-20 (patrimoine)

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 29 mars 2017 autorisant la vente à Val d'Oise fibre (opérateur de la fibre optique) d'un terrain situé à Vallangoujard, cadastré section AC numéro 325, lieudit le Bout d'en Haut, pour une contenance de 35m².

Ce terrain est situé derrière le local téléphonique de France Telecom, pour installer le nœud de raccordement optique desservant 10 villages.

Or, il s'avère, d'une part, que l'emprise réellement utilisée par l'opérateur de la fibre optique est supérieure aux 35 m² convenus et, d'autre part, que cette cession doit être accompagnée d'une servitude de passage de réseau enterré et d'une servitude d'accès qui n'était pas initialement annoncées.

Dès lors, le Conseil est amené à revoir les conditions de cette cession.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND EN COMPTE, pour l'implantation du nœud de raccordement optique de Val d'Oise fibre sur la parcelle AC235, la nécessité, d'une part, de prévoir une emprise un peu plus large que celle initialement prévue et, d'autre part, d'ajouter une servitude de passage de réseau et une importante servitude pour assurer l'accès à ce terrain,

PREND ACTE du refus de la société Val d'Oise fibre d'accepter la servitude d'accès proposée par la Commune, passant par le nord de cette parcelle et qui aurait été moins contraignante pour la Commune,

CONSIDERE que la servitude d'accès passant par le sud de la parcelle, telle qu'elle est aujourd'hui demandée par la société Val

d'Oise fibre, est une servitude lourde, qui profitera des importants investissements antérieurement réalisés par la Commune et obligera celle-ci à un entretien régulier de cet espace, situé, non pas sur le domaine public, mais sur le domaine privé de la Commune,

FIXE à 35 000 €, incluant les servitudes, le prix de cession de la parcelle cadastrée AC325, qui devra être redimensionnée, et à 1 500 €/an la participation aux frais d'entretien de cet espace pour y permettre, à tout moment, la circulation des véhicules de Val d'Oise fibre.

Conservatoire de musique

DÉLIBÉRATION 2019-21 (culture)

Considérant la double nécessité, d'une part, de maîtriser les dépenses communales et, d'autre part, de répartir d'une façon équilibrée les ressources communales entre les différents services offerts à la population,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention,

PRECISE les conditions dans lesquelles l'accès au Conservatoire de musique de la Communauté de communes est accompagné financièrement par la Commune : aide de 250 €/an par famille ayant au moins un enfant d'âge scolaire (primaire) suivant les cours d'initiation ou du niveau débutant.

Travaux de maîtrise de ruissellement

Alain VAILLANT et Jean-Jacques BARREAUX font le point sur les travaux de maîtrise de ruissellement.

Questions diverses

Grand débat

Travaux au Clos de l'école

Trottoirs rue de Marines

Terrain en face de la mairie

Fibre Optique

Transports publics ruraux

Arbres

Smirtom

Jeux d'enfants près de la gare

Association Les P'tits Loups / cantine garderie école